



LYON, LE **1 OCT. 2012**  
NOS REF. JPM/OB – Dossier 12-131  
CONTACT Jean-Paul MARCHINI/C. GUILLARD  
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 35  
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07  
COURRIEL catherine.guillard@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire général  
Syndicat SUD des sapeurs-pompiers professionnels  
et des personnels techniques et administratifs du  
SDIS du Rhône  
19 avenue Debourg  
69007 LYON

### Cession des logements

Monsieur le secrétaire général,

A la suite du dernier conseil d'administration, vous m'avez fait part de vos préoccupations s'agissant des sapeurs-pompiers concernés par la décision de cession des immeubles de logements dont le SDIS est propriétaire.

Comme je l'ai indiqué, j'ai demandé que les agents dont il est question soient accompagnés durant la période préalable à cette cession.

C'est ainsi que le directeur départemental a personnellement tenu plusieurs réunions d'information au début de l'été.

Par ailleurs, un dispositif a été mis en place à la direction des ressources humaines du SDIS permettant à chacun, s'il le souhaite, de faire part individuellement des problèmes qu'il peut rencontrer.

Enfin, un marché vient d'être conclu auprès d'un organisme spécialisé, ayant coutume de traiter ce type de situations auprès des bailleurs sociaux.

L'ensemble de ces mesures traduisent mon souci de faire en sorte que les agents bénéficient, comme je l'ai précisé en son temps, du soutien du SDIS.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'assurance de mes salutations distinguées.

  
Michel MERCIER  
Président